

**DEROULEMENT DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ASPET
DU 26 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six avril à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ASPET s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Président, comme suite à convocation en date du dix-neuf avril deux-mille vingt-et-un.

PRESENTS : MMES & MM. Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI, Muriel SAGET, René OUSSET, Gianni BURATTONI, Eliane LAIRE, Solange BORDENAVE, Taïla BENZEROUAL, Jean-Marie LAFFONT.

ABSENTS : Christine LABELLE, Christine LAGNEAU, Elia RUAU donne procuration à Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Muriel SAGET.

♦ **Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 14h03.**

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 MARS 2021

L'assemblée ne formule aucune remarque suite à la lecture du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 12 mars 2021. Monsieur le Président propose de l'approuver.
Approbation à l'unanimité.

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION RESTO DU COEUR
DCCAS 21-009**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la délibération n° DCCAS 21-008 relative à l'adoption du BP 2021 ;
CONSIDERANT qu'il est prévu au budget 2021 au C/6574 la somme de 500 € dédiée aux subventions aux associations ;

Monsieur le Président propose la participation suivante : 250€ à l'association Resto du Cœur.
Le versement sera effectif sous réserve du dépôt de dossier de demande de subvention au CCAS.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 250 € à l'association Resto du Cœur ;
- **D'IMPUTER** la dépense au c/6574 du budget du CCAS.

**SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOS MEDITERRANEE
DCCAS 21-010**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la correspondance de Madame la Présidente de Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et Monsieur le Président de SOS MEDITERRANEE en date du 13 février 2021 relative à la Plateforme des collectivités solidaires ;
CONSIDERANT la présentation de celle-ci en séance du CONSEIL MUNICIPAL du 25 mars 2021 ayant précisé que « le CCAS, de par ses missions, est engagé dans des démarches de solidarité » et qu'il s'agit de se positionner « dans la continuité de ce principe » ;
VU la délibération n° DCCAS 21-008 relative à l'adoption du BP 2021 ;
CONSIDERANT qu'il est prévu au budget 2021 au C/6574 la somme de 500 € dédiée aux subventions aux associations ;
CONSIDERANT les missions et actions de l'association SOS MEDITERRANEE, organisation humanitaire de sauvetage en mer ;

Monsieur le Président présente les grands principes de l'action de l'association SOS MEDITERRANEE, qui a vocation à :

- secourir les personnes en détresse en mer grâce à des activités de recherche et de sauvetage
- protéger les personnes rescapées, à bord de son navire ambulance, en leur prodiguant les soins nécessaires jusqu'à leur débarquement dans un lieu sûr ;
- témoigner du drame humain qui se déroule en Méditerranée centrale, exé migratoire le plus mortel au monde.

Il poursuit sur les objectifs de la Plateforme :

- Contribuer au financement des missions de sauvetage et de témoignage de SOS MEDITERRANEE
- Affirmer collectivement le principe d'assistance inconditionnelle à personne en danger
- Accompagner la mobilisation de la société civile en France et en Europe

Monsieur le Président propose de matérialiser l'engagement solidaire du CCAS en signant la charte d'adhésion qui récapitule les valeurs, principes et missions des acteurs engagés avec SOS MEDITERRANEE et en versant une subvention permettant d'intégrer la Plateforme ; celle-ci étant à la discrétion de la collectivité.

Il est proposé d'allouer une subvention de 250€ à SOS MEDITERRANEE.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Charte de l'association SOS MEDITERRANEE, dont le projet figure en annexe ;
- **DECIDE** d'attribuer une subvention de 250 € à l'association SOS MEDITERRANEE ;
- **D'IMPUTER** la dépense au c/6574 du budget du CCAS.

ACQUISITION DE JEUX AU JARDIN D'ENFANTS « SQUARE DU FAUCHEUR » DCCAS 21-011

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION ;

VU la délibération du CONSEIL D'ADMINISTRATION n° DCCAS 18-005 du 16 avril 2018 portant approbation de l'acquisition de jeux au jardin d'enfant « Square du Faucheur » ;

VU la décision de la Commission permanente du Conseil départemental de Haute-Garonne en date du 11 juillet 2019, allouant une subvention de 1658.20€ au CCAS d'Aspet pour l'installation d'un jeu pour enfants au jardin du Faucheur ;

CONSIDERANT que ce projet d'acquisition a fait l'objet d'un nouvel examen par les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION et qu'il en a été débattu en questions diverses en séances des 9 mars 2020, 5 novembre 2020 et 12 mars 2021 ;

CONSIDERANT la visite sur place par les membres du CONSEIL D'ADMINISTRATION le 24 mars 2021 ;

Monsieur le Président présente à l'assemblée différents nouveaux devis effectués pour l'acquisition d'un module de jeux et d'un panneau d'information obligatoire. Après examen, il est proposé au CONSEIL D'ADMINISTRATION de retenir le devis de Direct Jeu pour un montant total de : 4780.00€ HT soit 5736.00€ TTC.

Il souligne que les services du Conseil Départemental ont confirmé le maintien de la subvention allouée en 2019, dans la limite de ce qui a été voté par la Commission Permanente et étant entendu que l'esprit de l'opération reste le même (choix d'un autre prestataire pour l'acquisition de jeux).

Après en avoir délibéré, le CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de jeux au jardin d'enfant « Square du Faucheur » selon devis de Direct Jeu pour un montant de 4780.00€ HT soit 5736.00€ TTC correspondant à un module de jeux et un panneau d'information obligatoire ;
- **IMPUTE** cette dépense en Investissement sur le budget 2021 du CCAS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes demandes d'aides financières et à signer tous documents relatifs à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

■ **Campagne de vaccination des personnes de plus de 75 ans**

A ce jour 95 personnes ont bénéficié de l'aide du CCAS pour la prise de rendez-vous et 7 personnes pour l'accompagnement dans les centres de vaccination.

■ **Examen des candidatures pour la location des appartements communaux**

7 demandes ont été examinées et 4 sont retenues.

■ **Point des masques attribués par la Région aux scolaires**

Un masque par élèves du CP au CM2 sera distribué cette semaine à l'école.

■ **Repas des aînés**

N'ayant pu se tenir à cause des conditions sanitaires actuelles, une réflexion est engagée sur ce sujet.

■ **Point sur le personnel du CCAS : situations individuelles.**

Monsieur le Président clôture la séance à 15h38.

Le Président de séance,
Jean-Sébastien BILLAUD-CHAOUI



Le secrétaire de séance,
Muriel SAGET



Délibérations transmises en Sous-Préfecture le 28/04/2021
Affichage du compte-rendu le 29/04/2021